

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE du 30 MAI 2023

Présents : Mmes, MM. Fernand BURKHALTER, Martine PEQUIGNOT, Sébastien MANCASSOLA, Danielle BOURGON, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD, Maryse GIROD, Ismaël MOUMAN, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT - Adjoints, Luc BERNARD, Jean-Luc PARIS, Elisabeth CARLIN, Chantal CLAUDEL, Patricia BURGUNDER, Sylvie CANTI, Sylvie NARDIN, Christophe GODARD, Rachid DAGHMOUMI, Catherine FORTES, Rémi ENDERLIN, Gilles LAZAR, Maryse PORTAZ, Marianne ECOFFET, Jean-Claude ANCELIN, Quentin HAFEKOST, - Conseillers.

Excusés : Mmes MM. Patrick PAGLIA, Chantal GRISIER, Martial DUCASSE, Dahlila MEDDOUR, Etienne BOURQUIN, Marilyne DOUARD, Sylvie DAVAL, Ouari BELAOUNI

Absents : M. Patrick ADAM

Procurations : M. Patrick PAGLIA à M. Alain PARCELLIER
Mme Chantal GRISIER à Mme Martine PEQUIGNOT
M. Martial DUCASSE à Mme Sylvie CANTI
Mme Dahlila MEDDOUR à M. Fernand BURKHALTER
M. Etienne BOURQUIN à M. Rémi ENDERLIN
Mme Marilyne DOUARD à Mme Danielle BOURGON
Mme Sylvie DAVAL à Mme Marianne ECOFFET
M. Ouari BELAOUNI à M. Gilles LAZAR

* * * * *

Le Maire ouvre la séance et donne lecture des procurations qui lui ont été transmises.

RAPPORT N°1: APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE

Le PV de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

* * * * *

RAPPORT N°1BIS: PROJET DE CHAUFFERIE BOIS AU QUARTIER DES CHENEVIERES

Présentation : Danielle BOURGON – Adjointe à l'Environnement et au Cadre de Vie
SPL Territoire 70

La SPL Territoire 70 travaille depuis quelques mois sur le dimensionnement du projet de chaufferie bois dans le quartier des Chenevières.

Ce projet devrait se concrétiser en 2026 avec les premiers raccordements dans le quartier sur une partie des logements Habitat 70 ainsi que certains bâtiments publics.

Le bureau d'étude présente, en séance, l'état d'avancement du projet et le dimensionnement projeté de la chaufferie bois.

Le Maire : il n'y a aucune délibération à prendre. C'est le premier point d'étape. La commission municipale n'a pas été réunie, c'est pourquoi j'ai pensé, comme l'ordre du jour n'est pas très chargé aujourd'hui, qu'une présentation succincte pouvait être faite en séance. Sont présents deux représentants de la SPL Territoire 70 et de la société NOVEA qui est le cabinet qui accompagne la SPL.

Au sommaire de la présentation du cabinet :

- Besoins thermiques selon l'étude approfondie
- Exemples d'emplacements de chaufferies centrales et conditions d'établissement du futur réseau
- Aspects financiers, investissements et futures redevances (estimations)
- Présentation du montage et des grandes étapes du projet

En synthèse de la présentation :

A ce stade de l'étude, l'opportunité d'un réseau de chaleur est confirmée, sa physionomie (types de chaufferie, localisation), et son déploiement (organisation spatiale) doivent être précisés.

- ▶ Opportunité économique : une bonne densité thermique, même en tenant compte des baisses tendancielle de consommation, même en tenant compte des rénovations d'Habitat 70
- ▶ Opportunité sociale : maîtrise du coût de la chaleur, moindre variabilité du prix dans un contexte incertain
- ▶ Opportunité environnementale : réduction des gaz à effet de serre par le recours aux énergies renouvelables, disponibilité de la ressource locale
- ▶ Opportunité en termes de montage : le recours à la SPL Territoires 70 permet d'externaliser le financement tout en gardant une maîtrise publique sur le projet.

La dernière phase de l'étude permettra de préciser la localisation et le dimensionnement des chaufferies, ainsi que le dimensionnement global du réseau.

Le Maire : combien de mois d'étude seront nécessaires ?

SPL Territoire 70 : le scénario principal devrait être bouclé pour l'été 2023.

Le Maire donne la parole aux Conseillers Municipaux.

Ismaël MOUMAN – Adjoint à la Jeunesse : la fourniture du bois en local à moins de 70 km permet d'avoir un coût inférieur au prix du gaz. En revanche, le prix du bois est quand même indexé sur le prix du gaz comme l'électricité. J'aurais également souhaité qu'on précise le type de matériau qui va être utilisé pour ne pas qu'il y ait d'amalgame avec la protection de l'environnement. Quel type de plaquettes ou de bois ? Comment seront-ils acheminés ?

SPL Territoire 70 : en effet il y a différents types de combustibles bois. Il y a les granulés de bois qui sont utilisés au niveau domestique, on a les plaquettes forestières mais aussi des matériaux qui sont recyclés de type bois de palettes ou d'autres bois de recyclage. Dans le cas précis des chaufferies collectives, le cahier des charges ADEME impose d'avoir des plaquettes forestières qui sont sourcées localement en évitant l'usage de bois recyclé. Dans le projet qui nous intéresse, ce seront des plaquettes forestières avec un certain taux d'humidité. En ce qui concerne l'acheminement du bois, son coût est dépendant de l'évolution du pétrole. La corrélation entre le prix du bois et celui du gaz comporte quand même un effet amortisseur. On a bien une tendance à la hausse qui sera suivie par le bois mais avec un décalage possible dans le temps. On a constaté sur d'autres réseaux que lorsque le prix du gaz a connu les dernières inflations, à savoir fois 2 ou 3 en terme de coût, celui du bois qui a une part d'indexation sur le gaz n'a pas dépassé 5 à 10% en l'espace de 18 mois. Bien entendu, nous sommes toujours soumis, au niveau des choix de construction, au niveau aussi de l'approvisionnement, à des aléas, mais l'ensemble de ce type de projet est borné par des garanties d'exploitation et des garanties fournisseurs. Il faut savoir que le bois n'est pas acheté en termes de quantité, mais acheté en termes de pouvoir calorifique. Lorsqu'on se fait livrer du bois, on se fait livrer une certaine quantité d'énergie.

Gilles LAZAR – Conseiller Municipal Liste Héricourt en Commun : merci pour ces explications très synthétiques puisque nous sommes au début de l'étude. Je rappelle que notre groupe est favorable à ce projet, d'abord comme vous l'avez dit, en raison de la neutralité carbone qui est en première ligne et c'est fondamental. Au niveau du coût, je suis assez d'accord avec ce qu'a dit M. MOUMAN, sur le fait qu'il aura quand même une augmentation du coût, mais et vous l'avez dit, elle sera décalée et amoindrie. Le prix du bois n'est pas pris sur le marché d'Amsterdam ou autre, et c'est positif. Qui plus est, on est dans du circuit local. Pour toutes ces raisons, et pour ce quartier, c'est bien d'avoir pensé à une chaufferie bois.

J'ai des questions à vous poser un peu techniques. Nous avons déjà une chaudière bois à Héricourt au sein du quartier Maunoury, il y a eu des soucis nécessitant l'utilisation d'une autre chaudière gaz. Avez-vous intégré l'histoire de cette chaudière ? Au niveau de la dimension, même si vous ne pouvez pas le dire aujourd'hui,

pouvez-vous nous donner une idée du volume que cela représenterait parce que cela va impacter le quartier de manière importante. Sur le conditionnement des tuyaux, vous allez créer un nouveau réseau qui va se raccorder au réseau existant à la sortie des immeubles ? Est-ce que le matériel existant actuellement au niveau des radiateurs, au niveau de la tuyauterie notamment d'Habitat 70, est en capacité de recevoir la chaleur qui va être émise par les chaudières ?

Territoire 70/Novéa : la première question porte sur le dimensionnement de l'équipement. Le principe même de bien dimensionner l'équipement n'est pas toujours bien pris en compte dans les études de faisabilité. Grâce à la forte implication d'Habitat 70, nous avons pu avoir l'ensemble des projets de réhabilitation et de démolition. Cela représente 70% des besoins, nous parlons des besoins à terme, dans lesquels ont été intégrés les différentes baisses de consommation pluriannuelles, en prévoyant tous les 3 ans 5% de baisse des consommations. Nous avons donc sécurisé le projet en termes de dimensionnement qui puisse satisfaire un fonctionnement normal de la chaufferie avec un réseau qui demain fournira des bâtiments de plus en plus performants et j'espère des usages de plus en plus raisonnés et maîtrisés.

Concernant votre deuxième question relative au réseau lui-même, nous avons eu confirmation que l'ensemble des équipements actuels sont des équipements au gaz. Ce sont des alimentations avec des systèmes à eau chaude voire basse température. La question est de savoir si on doit prévoir les améliorations que vont faire les usagers. Nous avons inclus cet aspect dans l'étude. Par exemple, le projet de réhabilitation du Collège Pierre et Marie Curie vis-à-vis de la SEGPA a été pris en compte, il va induire une réduction des besoins de 40 à 50%. Au niveau des logements sociaux, je vous confirme qu'ils sont équipés à 100/100 de radiateurs d'une technologie un peu dépassée, donc ce sera un enjeu pour Habitat 70, même si la technologie ne va pas changer fondamentalement demain, le système de base reste le même.

Le Maire : nous avons introduit une variante suite à la présentation qui avait été faite par le Cabinet. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé ce point d'étape aujourd'hui. La variante est confirmée mais je ne sais si elle sera retenue.

Nous avons considéré que les tuyauteries étaient importantes à partir d'un équipement central. Aussi, nous avons demandé au Cabinet d'étudier l'hypothèse de 3 chaufferies qui permettraient de limiter les déperditions énergétiques, même s'il semble qu'elles soient moins importantes dans les nouvelles installations par rapport aux anciennes. De toute façon il y a une déperdition énergétique lorsqu'on transporte de l'eau en sous-sol. On pense aussi que 3 petites unités seraient beaucoup moins chères qu'une unité centrale. Toutefois l'étude doit le confirmer ou pas. D'après quelques indications que j'ai obtenues sur d'autres dossiers, parce que vous n'êtes pas sans savoir que le SIVU de Coisevaux a lancé un projet de chaufferie bois qui est à un stade bien avancé, sur le périscolaire et l'école. Ce projet comprend 2 chaufferies bois, pas de gaz, et c'est beaucoup moins cher, pour une qualité d'énergie haute. La configuration des bâtiments fait apparaître 3 ensembles : l'ensemble Courbet/Lumière, l'ensemble Bel Air/Clément/Blum impairs, l'ensemble Blum/Pierre et Marie Curie. Ces trois ensembles sont à peu près équivalents en nombre de logements, soit 3 fois 180 logements environ.

La seule difficulté dans ce dossier, ce sont pas les logements qui vont être réhabilités sur le plan thermique de l'ordre de 20% pour les deux années qui viennent dans un premier temps. Je ne sais pas si le Cabinet a des informations ?

Territoire 70/Novéa : en effet, la réhabilitation thermique va progresser par étape de 2 ou 3 ans. Nous avons mesuré environ 17% de réduction en termes de consommation. Mais il y a toujours une petite différence entre la théorie et la pratique.

Le Maire : le plan de réhabilitation est établi jusqu'en 2030 mais je ne sais pas s'il a été approuvé au niveau d'Habitat 70. C'est un effort significatif de la part d'Habitat 70 et je m'en réjouis. Au-delà des 52 logements de la rue Gaulier où les travaux sont engagés, il y a tout ce programme aux Chenevières qui devrait s'achever en 2030. Avec le projet de la chaufferie bois, tout cela se marie bien. Sur un équivalent de 720 logements il me semble ?

Territoire 70/Novéa : 770 logements.

Le Maire : cela me paraît faible, je voyais plus aux alentours de 1 000 logements. Je ne veux rien hâter vis à vis des conclusions financières, mais les 3 sites sont localisables physiquement. Il y a des possibilités de foncier sur

les 3 sites ce qui éviterait la création d'un mastodonte, parce que si on compare avec la chaufferie du quartier Maunoury qui couvre environ 500 logements, le bâtiment serait un peu plus gros. La proposition de 3 chaufferies limiterait le nombre de tuyaux et moins de déperdition d'énergie. En groupe de travail, nous avons demandé que cette hypothèse soit étudiée par le cabinet. Je fais observer que c'est une initiative totalement municipale, comme quoi nous avons quand même une certaine vision de l'avenir n'en déplaise à certains. A Héricourt on est toujours dans le bon sens, celui qui est attendu des habitants : bon pour la planète, avec de l'énergie renouvelable, et économique en termes énergétiques.

Ce projet va impacter les bâtiments publics comme l'école Robert Ploye est incluse ou la maternelle Louise Michel des Chenevières., le Centre Médico-Social du Département, l'Espace Jean Ferrat, peut-être le centre commercial privé on verra. J'espère que ce projet pourra être mené à bien, dans les délais prévus. J'observe que la montée en charge sera meilleure qu'au quartier Maunoury, parce que nous avons d'emblée 500 logements qui seront reliés à la chaufferie. Ce sera une concession de service public, sans les identifier maintenant, nous connaissons les opérateurs qui pourront se positionner, hormis les opérateurs étrangers, il y a : DALKIA et ENGIE. Nous allons déléguer car nous ne sommes pas en capacité technique de gérer un tel équipement. Les villes et les communautés de communes ne sont pas des thermiciens.

Je remercie le cabinet Novéa et la SPL Territoire 70 qui ont bien voulu accéder à notre demande de présentation que nous avons formulée un peu tardivement.

Le rapport ne fait pas l'objet d'un vote.

RAPPORT N°2 : REQUALIFICATION URBAINE D'ESPACES DELAISSES – AMENAGEMENT D'UNE GARE ROUTIERE

Présentation : Fernand BURKHALTER - Maire

Suite à l'acquisition par la Ville d'Héricourt d'une friche industrielle d'une emprise de 10 600 m² (ancien site Packmat), un programme de reconfiguration complète de ce secteur est prévu sur les prochaines années. Le cabinet EVI et l'architecte Peter sont en charge de ce vaste projet qui intégrera plusieurs nouvelles fonctionnalités dont :

- Une gare routière,
- Des aménagements cyclables
- Des espaces piétons
- Des noues et des zones paysagées
- D'autres équipements publics ou projets immobiliers à définir
- Des espaces renaturés et réalisés pour permettre l'infiltration d'une partie des eaux de pluie du bassin versant, conformément à la législation.

L'espace aura aussi une fonction hydraulique, puisqu'il s'agit de capter tout le bassin versant du Salomon. Il y avait un ruisseau qui traversait historiquement ce secteur, d'ailleurs certains habitats sont construits sur ce ruisseau. Donc ce n'est pas la première fois qu'on urbanise les sols à Héricourt. Bien longtemps avant nous, les sols ont été urbanisés. Nous allons redécouvrir cet ancien ruisseau à partir de la rue Jean Jaurès par un fossé drainant qui ira jusqu'au parc urbain, avec les équipements hydrauliques adaptés et qui permettront d'absorber un débit de 1 800 m³/heure la crue vingtenale. Cela va éviter des investissements extrêmement lourds que nous avons différés. Ces travaux ont été évalués à plus de 1 million d'euros avec des stations de relèvement très complexes. Nous allons laisser couler naturellement l'eau, comme elle coulait autrefois. Franchement, le Conseil Municipal d'Héricourt pourra être fier de cette réalisation quasiment inédite car les enjeux hydrauliques sont importants, ainsi que des enjeux de naturation de l'espace, des enjeux de puits de fraîcheur, de promenade en ville,

La requalification de cette ancienne friche s'inscrit dans un ensemble plus grand intégrant la place du marché (place Brossolette), le futur siège de la Communauté de Communes et d'autres aménagements paysagers prévus sur cette zone. L'architecte et le cabinet EVI travaillent sur ce grand ensemble par souci de cohérence. La première étape de réhabilitation de cette friche portera sur la construction d'une gare routière destinée aux élèves du lycée Aragon et du collège St Joseph.

Son objectif est de concentrer en un même site le flux de véhicules dédiés aux transports scolaires (Ville et Communauté de Communes du Pays d'Héricourt) et aux liaisons en direction de Belfort et Montbéliard. Il permettra de sécuriser la prise en charge et la dépose des passagers qui s'effectue actuellement de manière anarchique Place Pierre Brossolette.

Cette gare routière sera connectée à la gare SNCF et à d'autres équipements de mobilité à l'échelle métropolitaine (piste cyclable vers Montbéliard et Belfort). Elle permettra en outre d'assurer à terme le développement de nouvelles offres de transport de personnes par bus au sein de l'Aire Urbaine en complément d'une desserte ferroviaire dont le cadencement doit encore être amélioré.

Enfin, l'aménagement comprendra un ensemble d'ombrières équipées de panneaux photovoltaïque sur l'ensemble de la surface de cette gare routière

Cette gare routière s'insérera dans un projet d'ensemble qui réhabilitera la friche de l'ancienne usine et comprendra :

- Des espaces renaturés et végétalisés créant des îlots de fraîcheur
- Des noues qui permettront la collecte et l'écoulement des eaux de pluie
- Une connexion à la dorsale cyclable qui sert de colonne vertébrale aux aménagements réalisés sur la Ville
- Des cheminements piétons vers les établissements scolaires, le centre-ville et la gare SNCF

Les travaux seront réalisés en privilégiant toutes les solutions écologiques possibles (infiltration, plantations, limitation des pollutions...). Le déroulement des études et du chantier sera exemplaire : concertation, éco chantier, limitation des perturbations pour les riverains, préservation des milieux naturels... La création d'îlots de fraîcheur et de noues permettra de structurer l'espace urbain.

La première phase de travaux (gare routière) pourra être réalisée en 2023 et est chiffrée autour de 300 000 €.

A noter que plusieurs élus ont visité récemment une gare routière du même type à Sélestat, aux abords du lycée Schwilgué et du collège Mentel, en fonction depuis une dizaine d'années et ne présentant pas de difficultés.

Il est proposé à l'Assemblée de prendre connaissance des premiers éléments concernant ce projet.

Nous avons le foncier, il y a encore quelques négociations à avoir avec l'aménageur privé qui possède quand même une grande partie de l'emprise.

Lorsque nous aurons réalisé ce projet, nous aurons franchi une étape importante de notre développement urbain. La place du marché sera renaturée avec de beaux mails plantés, le stationnement sera réduit, nous allons récupérer sur les espaces du Département en rachetant le site du centre technique de l'Équipement qui devra accueillir un certain nombre de places de parking. Si on veut renaturer la place du marché, il n'y a pas d'autre solution que de réduire le stationnement.

Tout cela s'enchaîne très bien, mieux qu'on ne pouvait l'espérer. Des fois les Elus rêvent, là le rêve est réalité. D'une part Packmat déménagement aux Guinnottes, cela nous a apporté du foncier sans quoi nous n'aurions rien pu faire, ensuite le départ du centre technique que nous relogeons à Saulnot même si certains ont voté des motions contre, et en plus cela fait de l'emploi à la campagne qui en a besoin. On rapproche également l'emploi du domicile des salariés, et c'est le cas en ce qui concerne Saulnot. Les agents ont été consultés et ils sont parfaitement d'accord avec cette nouvelle implantation.

Peut-être en juillet nous serons prêts pour adopter un plan plus précis, mais je préfère être prudent. C'est un point d'étape.

Gilles LAZAR : vous connaissez notre position sur la gare routière, nous avons émis un avis favorable depuis le début. Effectivement c'est un projet qui date à Héricourt que celui d'aménager l'accueil et le déplacement des lycéens. Espaces piétons, noues, espaces renaturés, pistes cyclables, cela nous convient très bien. J'ajouterais baisse de l'émission de gaz à effets de serre, et pour cela recentrer dans le cœur de ville les équipements publics, notamment culturels. Je vous rappelle que la commission départementale de préservation des espaces naturels agricoles et forestiers s'est opposée à votre projet en périphérie d'Héricourt à l'unanimité.

Le Maire : mais non, je n'étais pas présent. De toute façon la commission s'oppose à tous les projets.

Gilles LAZAR : je pense qu'il est encore temps avec les 10 000 m² disponibles, c'est largement suffisant en renaturant...

Le Maire : vous dites n'importe quoi. Proposez-moi un plan d'implantation...

Gilles LAZAR : ne m'interrompez pas, soyez respectueux de la parole des Elus de cette assemblée. Le cinéma peut être positionné sur ce terrain-là, sur les 10 000 m². Il y a de nombreux espaces culturels, de cinémas, je les ai déjà cités, comme à Besançon Place du Marché où il y a un multiplex tout à côté. Vous ne voulez pas le voir parce que vous êtes obtu par rapport à votre projet consommateur de terres agricoles et d'émissions de gaz à effet de serre. Encore une fois, c'est bien beau de marquer que vous allez renaturer, faire des pistes cyclables, mais il faut aller jusqu'au bout. Il faut recentrer les espaces publics au cœur de ville. C'est bon pour le cœur de ville et c'est bon pour la planète.

Le Maire : mais c'est mauvais pour le moral de l'Opposition. C'est le summum du n'importe quoi. J'ai relu la surface de la friche, elle fait 10 000 m². Or le parking du cinéma fait déjà 4 000 m² voire 5 000 m². Il en reste 6 000. On ne peut pas absorber les eaux pluviales de la crue sans retravailler tout le sous-sol, mettre des galets etc. Il n'y aura pas d'autres équipements publics. M. LAZAR, l'espace vert sur le plan, c'est de la verdure. Donc je vous demande instamment de me préciser où serait le cinéma ? Au départ vous le vouliez au Super U, où actuellement ont été engagés 4,5 millions de travaux par la Mutualité Française. Un temps vous le placiez sur à ex emplacement de l'ADAPEI qui a été vendu, troisièmement à l'emplacement de Maga Meubles où désormais est installé un espace commercial d'équipements de jardins.

Gilles LAZAR : cela aurait pu se faire, c'est juste une question de volonté, mais vous avez fait un autre choix.

Le Maire : au fil des ans, on voit que votre projet de cinéma est inexistant. Vous avez juste un projet hypothétique de salles municipales dont le déficit est de 350 000€/an. C'est le double des impôts intercommunaux.

Gilles LAZAR : c'est faux.

Le Maire : je rappelle que l'impôt intercommunal représente deux paquets de cigarettes/an/héricourtois. Avec votre projet, ce serait le prix de 4 paquets de cigarettes.

Gilles LAZAR : il faut arrêter de fumer M. le Maire.

Le Maire : non c'est vous qui fumez, je ne sais pas quoi d'ailleurs parfois...

Gilles LAZAR : vous êtes regardé en ce moment M. le Maire, attention.

Le Maire : je m'exprime toujours franchement, et les héricourtois le savent. Il n'y a pas de place pour le cinéma dans le projet que nous présentons aujourd'hui, on ne peut pas demander des puits de fraîcheur et du béton. Donc vous aurez un puits de fraîcheur, il y a suffisamment de béton avec la gare routière.

Gilles LAZAR : à Echenans ce n'est pas grave...

Le Maire : j'ai déclassé l'équivalent en terrain constructible à Héricourt et on va vous proposer de déclasser une forêt en ville qui existe, la forêt de ce secteur sera protégée. La priorité ce sont les puits de fraîcheur dont vous vous gaussez à longueur d'articles dans vos articles d'Opposition. Et quand j'en propose, il faut mettre du béton... Tout cela est ridicule.

Gilles LAZAR : c'est vous qui coupez les arbres, ce n'est pas nous, y compris rue Gaulier.

Le Maire : oui nous avons coupé 4 arbres qui présentaient un danger pour la population. Ce n'est pas moi qui les ai coupés, c'est une entreprise qui l'a fait en vertu du Code Rural. Ces arbres devaient être coupés car ils étaient dangereux pour la population riveraine, les enfants notamment de l'école. Nous l'avions déjà fait par le passé, mais sans que Mme PALEO ne vienne mettre son grain de sel dans cette affaire. Ce ne sont pas les riverains qui se sont plaints, c'est Mme Sandrine PALEO, votre belle-sœur M. LAZAR.

Gilles LAZAR : que je salue pour son action. Elle n'a pas été seule, il y a des citoyens vigilants à Héricourt.

Le Maire : vous mettez toute votre vigilance à empêcher les beaux projets. Parce qu'il s'agit sur ce dossier de réaliser un parking de 350 m².

Gilles LAZAR : donc on n'est plus sur du sécuritaire...

Le Maire : si au départ on a agi pour des raisons de sécurité mais nous avons fait d'une pierre deux coups. Cela a été fait par le passé. M. PELLATON qui m'a confirmé qu'il n'était pas du tout à l'origine de cette plainte, a lui-même coupé des arbres qui étaient dangereux pour sa maison, d'ailleurs on a défalqué le prix de vente que vous avez approuvé M. LAZAR. De mémoire, le prix était de 10 000€ et nous avons coupé la poire en deux pour abattage des arbres sur le prix de vente du terrain. Habitat 70, pour les mêmes raisons de sécurité, avait abattu des arbres dans le même espace, qui sera préservé car c'est un coin assez plaisant. D'ailleurs M. LAZAR, lors de l'établissement du plan d'urbanisme lorsque vous étiez dans la majorité municipale, vous aviez approuvé qu'ils puissent être abattus éventuellement puisque la zone est urbanisable. Maintenant, nous sommes dans un plan en cours de révision, et nous allons préserver cet espace qui est pourtant pas mal situé pour du logement de centre-ville.

Quant à la CDPNAP, elle s'oppose à tous projets d'urbanisation d'espaces agricoles, quelle que soit la nature de ces projets. C'est une position constante, je me suis présenté par politesse à la première commission, depuis je ne m'y déplace plus parce que le résultat est connu d'avance. C'est non systématiquement, on ne peut pas toucher un m² de terres agricoles. Donc la décision n'est pas spécifique au projet d'Héricourt. C'est une position générale de la CDPNAP qui est composée d'agriculteurs qui votent pour la protection de leur outil de travail.

Mais, sachez quand même et le Conseil Municipal l'a acté, nous urbanisons 2,5 ha à Echenans, mais nous avons déduit 2,5 h d'urbanisation à Héricourt. Maintenant on me dit que ce sont des terrains en pente...il y a aussi des vignes plantées sur des terrains beaucoup plus pentus que ceux déduits. Les engins agricoles peuvent y passer. Donc, l'équivalent des terrains urbanisés à Echenans va être déclassé à Héricourt, le Conseil Municipal l'a approuvé. Le dossier d'enquête va être déposé prochainement, il est en cours d'élaboration par le Cabinet DELPLANQUE.

On nous a fait souvent le procès de tout mettre à Héricourt, et bien là nous allons mettre un équipement à Echenans, et ce n'est pas la première fois. Il y a déjà eu le terrain synthétique de Brevillers, le BMX à Champey. Pourquoi tous les équipements structurants seraient positionnés à Héricourt ? En plus, Echenans est située en limite d'Héricourt, il n'y a que les initiés qui connaissent la limite communale entre Héricourt et Echenans.

Martine PEQUIGNOT – Première Adjointe : je pense qu'il y a deux projets. Il y a un projet ambitieux pour Héricourt porté par la Municipalité. On ne peut pas reprocher à notre Municipalité de ne pas faire de renaturation. Se mettre derrière une idéologie, que nous partageons aussi, c'est facile. Il faut se demander qui va aller au cinéma ? Pour y aller, les jeunes peuvent prendre leurs bicyclettes. J'ai entendu ce qui circule : « oui mais les jeunes il faut que cela soit en centre-ville ». Les jeunes pourront y aller en vélo puisque nous faisons des voies cyclables. Quant aux anciens, il leur faut des parkings, donc il faut externaliser du centre-ville. Vis-à-vis d'un projet comportant seulement deux salles : vous seriez utilisateur alors que la plupart des habitants d'Héricourt et du Pays d'Héricourt ont des moyens de communication, quelque soient leurs revenus d'ailleurs, qui leur permettent de voir des films dans leur fauteuil tranquillement ? Il faut des sorties nationales, et c'est notre ambition de les avoir. Je trouve que c'est une belle ambition pour Héricourt et ce ne sera pas le cas si on fait un cinéma de quartier.

Sur l'espace en question, on renature et vous êtes encore opposés ! Au bout d'un moment c'est de l'opposition pour de l'opposition. Moi le cinéma j'y crois, nous y croyons, je le souhaite comme beaucoup d'héricourtois, parce cela nous évitera quand même de prendre notre véhicule pour aller soit à Belfort, soit à Audincourt, soit même à Montbéliard. Le futur gestionnaire nous a rassurés sur les tarifs. A partir du moment où on se place au même niveau de concurrence, pourquoi n'aurions-nous pas, pour les habitants d'Héricourt et du pays d'Héricourt voire plus loin, pourquoi n'aurions-nous pas l'ambition d'un projet qui va même au-delà du cinéma puisque c'est tout un complexe qui est prévu ? Je pense que nous devons avoir de l'ambition, et c'est ce que compte faire notre Municipalité avec Fernand BURKHALTER.

C'est comme pour le terrain de foot, nous avons eu des débats et des débats à n'en plus finir, au bout d'un moment je trouve que c'est lassant. C'est de l'opposition pour de l'opposition. Ou alors on n'a pas le même projet. On a le droit, en effet nous ne portons pas le même projet.

Danièle BOURGON : je vais moins parler du cinéma puisque je pense que la question est réglée, il ne se fera pas à Héricourt. Je veux plutôt parler sécurité. M. LAZAR, cela fait des années qu'on évoque le fait que les enfants sur la place du Marché ne sont pas en sécurité quand ils descendent des bus. Pour argumenter beaucoup plus notre programme, quelques Elus de la Majorité Municipale se sont rendus à Sélestat, voir exactement comme cela se passait avec le même projet de gare routière que celui prévu à Héricourt.

Donc, vous préférez la culture à la sécurité des enfants ? Nous c'est la sécurité en priorité. Il ne s'est jamais rien passé et tant mieux. Les enfants sont prioritaires et je pense que c'est un bon projet qui en plus renature l'espace, on met des arbres partout puisqu'on nous demande des îlots de fraîcheur en ville. Qu'est-ce que cela aurait été si nous n'en n'avions pas prévu ! Là tout y est : les noues, les arbres, les parkings etc. C'est le premier point.

Deuxième point concernant les arbres coupés rue Gaulier : je ne sais pas si vous êtes allé voir les arbres. Une fois qu'ils ont été couchés au sol, leur tronc était creux dans le milieu. Des photos ont été prises. On nous dit qu'on coupe les arbres pour le plaisir de les couper, c'est faux. Nous coupons les arbres après certains carottages, s'ils s'avèrent dangereux notre souci premier est de les couper. Les personnes qui étaient présentes et qui résident sur place rue Gaulier, ont aussi reconnu que les parkings c'était important.

Alain PARCELLIER : je vais agacer encore mes amis communistes. C'est mon sucre d'orge. Ce que j'aime toujours dans les projets de nos amis communistes, c'est de dire non à tout ou de présenter un projet qui n'est jamais financé. Je peux vous donner l'exemple du cinéma de Lure. J'ai eu le bilan 2022 du cinéma de Lure. L'équilibre financier du cinéma c'est 50 000 places à 5,50€. Ils ont eu 35 000 entrées. Donc 15 000 de delta négatif, ce qui fait un peu plus de 80 000€ que la Ville de Lure a abondé pour équilibrer les comptes. Est-ce que dans votre projet

Gilles LAZAR : donc ne n'est pas 300 000€ comme l'a dit M. BURKHALTER ?

Alain PARCELLIER : 80 000€ c'est le chiffre officiel. Comment peut-on accepter d'abonder chaque année à un tel projet ?

Gilles LAZAR : combien on met pour la médiathèque et l'école de musique ? 500 000€.

Alain PARCELLIER : M. LAZAR ne m'interrompez pas. Nos amis communistes ont toujours de beaux projets jamais financés. Jamais expliqués à l'euro près. C'est facile de refaire le monde de cette façon. Comme ça on peut faire tout et n'importe quoi.

Gilles LAZAR : je ne veux pas faire le débat sur deux projets différents comme l'a dit Martine PEQUIGNOT. Je viens d'avoir la confirmation que le projet de Lure n'est pas si déficitaire que ça. Le débat n'est pas clos, moi qui vais régulièrement au cinéma, je suis un amoureux du cinéma, et je peux dire qu'aujourd'hui les salles sont loin d'être remplies. Le débat il est là. On peut même se poser la question d'un cinéma sur notre territoire tellement les salles sont désertées aujourd'hui. Ce débat que nous avons actuellement, mais nous l'aurons encore dans les prochaines années, vous n'aurez pas l'accord de la commission départementale des cinémas.

Le Maire : qu'est-ce que vous en savez ?

Gilles LAZAR : vous verrez. Je pense qu'il est temps d'avoir une autre vision qui intègre la baisse des gaz à effet de serre et redynamise le centre-ville. Nous aurons encore ce débat dans les mois à venir.

Le Maire : le cinéma sera construit dans les mois à venir.

Gilles LAZAR : quant au crédit des propos de M. PARCELLIER...pour un Elu qui ne siège jamais en Conseil Communautaire ? Sur quoi pouvez-vous appuyer votre crédibilité M. PARCELLIER ? Assumez déjà le fait que vous avez été élu et que vous ne siégez jamais au Conseil Communautaire. Cela fait 9 ans que nous ne vous avons pas vu mettre les pieds dans cette instance alors que vous avez été élu. Donc votre parole n'a pas de crédit.

Le Maire : n'attaquez pas les élus communautaires, nous ne sommes pas en Conseil Communautaire.

Jean-Claude ANCELIN : j'ai entendu et j'ai lu dans le rapport que des Elus sont allés visiter la gare routière de Sélestat. Pourquoi les Elus de l'Opposition n'ont pas été invités ?

Le Maire : je vous inviterai pour la visite d'un multiplexe cinéma, le Majestic à Vesoul par exemple.

Jean-Claude ANCELIN : vous êtes un rigolo.

Le Maire : vous devriez retirer votre propos M. ANCELIN, ils sont assez insultants. Je n'insulte pas l'Opposition.

Jean-Claude ANCELIN : vous ricanez à mes propos.

Le Maire : le projet du cinéma a été tranché et voté en 2020. Le projet du parti communiste est la construction d'un cinéma de quartier, tandis que le projet de la majorité municipale est de créer un multiplexe à Echenans. On n'a rien caché, ce projet est sur les rails depuis 2016 et j'ai précisé à plusieurs reprises qu'il fallait de 6 à 8 années pour conduire ce projet avec les procédures, notamment le fait qu'il y avait une difficulté supplémentaire puisque les terrains n'étaient pas classés.

Le débat a eu lieu et il est tranché. Ce projet figurait dans mon programme, de façon très claire. Les héricourtois nous ont désignés majoritairement, donc je ne remets pas le sujet en débat tous les trois jours. La seule question qui m'a été posée récemment sur les futurs équipements publics sur cet espace à Echenans. Ils ne sont pas très nombreux : le centre régional des arts du cirque dont les travaux devraient démarrer, les musiques actuelles etc. J'ai peu de questions sur les deux derniers équipements. Par contre, concernant le cinéma, je suis interpellé tous les jours pour savoir quand va aboutir le projet. Ils me disent : « peu importe le lieu, faites comme vous l'entendez ». Ils n'iront pas dans le cinéma de 2 salles, d'ailleurs même les gens qui habitent à côté du cinéma de Lure n'y vont pas, ils vont à Belfort ou Vesoul. J'en connais personnellement. Parce que lorsque vous décidez d'aller au cinéma, vous n'êtes pas toujours certain du film que vous allez choisir et les sorties nationales sont très souvent privilégiées. Or, les sorties nationales se font dans les grandes salles.

Il faut aussi dire que les multiplexes concourent à la survie de l'industrie du cinéma français. C'est grâce aux multiplexes que les films sont montés. Sans les grandes salles, il n'y a plus de cinéma dans notre pays. D'ailleurs l'Europe a débloqué 500 000 000€ et l'Etat Français 350 000 000€ pour soutenir les créations cinématographiques. Quant à la fréquentation dont on m'a prédit les pires aspects pendant le COVID, elle n'a jamais été aussi importante qu'en 2022.

Le cinéma se fera, n'en déplaise à certains, et je confirme que le déficit d'une salle municipale est de l'ordre de 300 000€, que le montant des impôts de la CCPH c'est 400 000€ donc cela impliquerait un doublement des impôts de la Communauté de Communes et ce immédiatement. Comme le dit M. PARCELLIER, non seulement il faut proposer des projets mais il faut surtout les financer.

Héricourt suit l'image d'Edith Cresson qui avait bien gouverné la France dans les années 1990, relisez son discours d'investiture et vous verrez tout ce qu'aurait dû faire le pays au cours des 30 dernières années et nous n'en serions pas là au niveau industriel notamment. Mme Cresson avait déconcentré la région parisienne, en mettant l'ENA à Strasbourg par exemple. Une centaine d'établissements publics ont été disséminés dans des villes moyennes. Le cinéma que nous projetons de créer, a une vocation métropolitaine.

Il s'agit non seulement de répondre aux appétences du public héricourtois et du pays d'Héricourt mais également de Villersexel, Lure, L'Isle sur le Doubs, ainsi que les 200 000 habitants de l'aire urbaine qui seront plus proches du cinéma d'Echenans que du cinéma de Belfort ou du cinéma d'Audincourt. C'est bon pour le développement durable et cela fait un équipement métropolitain de plus à Héricourt. Cela conforte notre dynamisme culturel qui n'est plus à démontrer. Toutes les communes ne peuvent pas consacrer un budget de 1 million d'euros pour la seule école de musique. Avec une charge pour la Commune d'Héricourt. Ce ne sont pas les 400 000€ des impôts de la CCPH qui financent, c'est la Ville d'Héricourt qui finance environ 80% de la charge par le biais de transferts. Idem pour la médiathèque avec 300 000€.

Imaginez qu'on mette le cinéma à la communauté de communes : je le redis, ce serait un doublement immédiat des impôts. Le cinéma d'Echenans ne nous coûtera que l'investissement de la plateforme, dont je ne désespère pas de convaincre la Région de réinscrire les crédits qu'elle avait inscrits au Contrat Métropolitain 2022 mais qui ont bizarrement disparu. Mais ces crédits vont revenir parce que le contrat ne sera pas signé par le Président du Pôle Métropolitain tant que le cinéma d'Héricourt n'y figure pas. M. LAZAR sourit parce que c'est lui qui a fait supprimer ces crédits. C'est comme cela qu'il défend les intérêts d'Héricourt.

Gilles LAZAR : c'est faux.

Le Maire : alors signez avec moi une lettre à la Présidente de la Région pour que cette enveloppe soit à nouveau inscrite, parce que je sais qu'elle a été supprimée à votre demande.

Gilles LAZAR : pas du tout, c'est Marie-Guite DUFAY qui a supprimé l'enveloppe pas moi. Je n'ai pas ce pouvoir-là.

Le Maire : si, vous ricaniez parce que vous avez demandé la suppression de ces crédits. Vous défendez les intérêts d'Héricourt en supprimant les crédits qui nous avaient été alloués.

Gilles LAZAR : Eric BOULLE vous l'a dit en son temps, ce projet-là ne sera pas Métropolitain. Vous le savez.

Le Maire : Vous êtes à l'initiative de la suppression des crédits. Vous défendez mal les intérêts d'Héricourt et des héricourtois. Je dirais même que vous les combattez après avoir capté nos voix.

Maryse PORTAZ – Conseillère Municipale Héricourt en Commun : cela fait ½ heure que je souhaite intervenir par rapport à la sécurité des élèves. Depuis 2014 je fait partie du Comité de Quartier Est et on a averti à plusieurs reprises sur la sécurité des écoles. Alors ne dites pas que nous ne nous en préoccupons pas. Deuxièmement, l'accès à la gare routière va sécuriser certes, mais tous les jours il y a des élèves qui descendent prendre le bus en particulier depuis l'école privée St Joseph... vous ricaniez aussi je vois.

Le Maire : non j'échangeais juste avec ma collègue sur le fait que vous vous êtes prononcés contre cette gare routière il y a quelques mois.

Marianne ECOFFET – Conseillère Municipale Héricourt en Commun : ...et M. PARCELLIER avait indiqué que si un accident survenait j'en serai considérée comme responsable. Je l'ai noté, s'il y a un accident, j'irai me présenter au Commissariat en disant que je suis responsable, ne vous inquiétez pas.

Le Maire : vous aurez 1/35^{ème} de responsabilité, je le confirme. Passons au rapport suivant puisque celui-ci ne fait pas l'objet d'un vote.

Maryse PORTAZ : merci pour la politesse M. le Maire.

RAPPORT N°3: TARIFS PUBLICS BASES SUR L'ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

Présentation : Martine PEQUIGNOT – Première Adjointe

Le premier point de ce rapport concerne les tarifs du Centre Socioculturel Simone Signoret qu'il est proposé de maintenir au même niveau que ceux de l'année dernière.

Il est rappelé que les tarifs des « Activités Clubs » divisés en trois catégories (A, B et C selon les prestations fournies) sont assis sur les revenus des familles et déterminés en fonction des tranches de quotient familial servant de base de calcul de l'impôt sur le revenu.

Les tarifs des « Centres de Loisirs Sans Hébergement/Action famille/Sortie ponctuelles » sont maintenus. La situation financière des familles est prise en compte par le biais des bons vacances.

Les tarifs de la carte d'usager, prestations diverses (vente de boissons, friandises, repas...) et consultation Internet restent également à leur valeur 2022-2023.

A noter que depuis le 1^{er} septembre 2019, la Carte Avantage Jeunes d'un coût de 9€ est offerte par la Ville d'Héricourt aux jeunes héricourtois. Cette carte destinée aux moins de 30 ans permet de découvrir la culture, le sport et de bénéficier de réductions sur les loisirs et la vie quotidienne.

Le second point de ce rapport concerne les tarifs des manifestations culturelles.

Il vous est proposé de maintenir ces tarifs à leur valeur 2022-2023

Fernand BURKHALTER : l'Opposition devrait nous féliciter de la stabilité des tarifs qui n'ont pas changé depuis des années. Il faudra ajouter à la délibération les spectacles que nous conduisons à La Cavalerie, qui ne sont pas mentionnés et sont variables en fonction de la qualité des artistes.

Le vote est unanime.

RAPPORT N°4: TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE – FIXATION DES TARIFS 2024

Présentation : Martine PEQUIGNOT – Première Adjointe

L'article L.2333-9 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe les tarifs maximaux de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE). Ces tarifs sont relevés chaque année dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année.

Par délibération en date du 03 Octobre 2008, notre collectivité a décidé d'appliquer cette taxe aux tarifs maximum de référence de droit commun.

Ces derniers devant être adoptés avant le 1^{er} Juillet de l'année précédant celle de l'imposition, je vous propose de valider les tarifs ci-dessous pour une entrée en vigueur le 1^{er} Janvier 2024.

TARIFS MAXIMAUX DE BASE (par m ² , par an et par face)		
Type de dispositif	2024	Rappel 2023
Dispositifs publicitaires et préenseignes non numériques de moins de 50 m ²	17,70€	16.70 €
Dispositifs publicitaires et préenseignes non numériques de plus de 50 m ²	35.40 €	33.40 €
Dispositifs publicitaires et préenseignes numériques de moins de 50 m ²	53.10 €	50.10 €
Dispositifs publicitaires et préenseignes numériques de plus de 50 m ²	106.20 €	100.20 €
Enseignes de moins de 12 m ²	17.70 €	16.70 €
Enseignes entre 12 m ² et 50 m ²	35.40 €	33.40 €
Enseignes à partir de 50 m ²	70.80 €	66.80 €

Le rapport est voté à l'unanimité.

RAPPORT N°5: POLITIQUE DE LA VILLE : PROGRAMME DU CONTRAT DE VILLE 2023

Présentation : Rachid DAGHMOUMI – Conseiller Municipal délégué à la Politique de la Ville

La programmation du Contrat de Ville 2023 se décline comme suit :

Plusieurs actions existantes en 2022 sont reconduites en 2023 :

- ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS DANS LEUR PARCOURS EDUCATIF ET SCOLAIRE
- SE RESSOURCER EN S'ECHAPPANT DU QUOTIDIEN POUR ETRE DES PARENTS DISPONIBLES
- ANIMATION JEUNESSE / PASSEPORT CULTURE, SPORT ET LOISIRS
- LES ATELIERS DU LIEN SOCIAL ET DE LA MIXITE – VIVRE ENSEMBLE
- FEST'IMAGES
- UN CHANTIER D'ENTRETIEN DU CADRE DE VIE AVEC UN ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI
- COORDINATION OPERATIONNELLE DU CHEF DE PROJET

D'autres projets seront portés par d'autres structures :

- SPORTEZ VOUS BIEN ET MANGEZ MIEUX (COLLEGE PIERRE ET MARIE CURIE)

- LES JEUNES CITOYENS ET ACTEURS DE LA SECURITE CIVILE (AHSSEA)
- CHANTIERS EDUCATIFS DE PREVENTION SPECIALISEE 2023 (AHSSEA)

Le budget total s'élève à 189 054 € dont 162 625 € liés aux actions menées par la Ville d'Héricourt.
Le financement se répartit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Actions portées par la Ville	162 625 €	Etat	48 400 €
Actions portées par d'autres partenaires	26 429 €	Région	7 000 €
		Département	8 800 €
		CAF – PDV	10 000 €
		CAF droit commun	5 125 €
		Habitat 70 (tfpb)	48 500 €
		Ville d'Héricourt	47 800 €
		Autres sources de financement-epci	13 429 €
TOTAL	189 054 €	TOTAL	189 054 €

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir valider le plan de financement ci-dessus et autoriser M. le Maire à déposer les demandes de subventions.

Le vote est unanime.

RAPPORT N°6: ETABLISSEMENT D'UN BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC L'ASSOCIATION LES JARDINS DU MONTVAUDOIS

Présentation : Fernand BURKHALTER - Maire

Par délibération n° 021/2023 du 06 mars 2023, l'Assemblée s'est prononcée favorablement quant à l'établissement d'un nouveau bail emphytéotique consenti à l'association « Les jardins du MontVaudois ».

La durée du bail prévue dans la délibération du 06 mars 2023 porte sur 20 ans, et l'association a fait part de son désaccord, sachant que la durée du bail initial avait une durée de 99 ans.

Aussi, il est proposé à l'Assemblée de maintenir la durée initiale de 99 ans ; le nouveau bail emphytéotique prendra donc fin le 31 décembre 2100.

Les autres dispositions de la délibération n° 021/2023 du 06 mars 2023 demeurent.

Gilles LAZAR : bien sûr dans 70 ans nous ne serons plus là, mais l'association sera toujours là, en tout cas nous l'espérons. J'attire votre attention sur le fait que j'avais souligné lors de la séance de Conseil Municipal de mars dernier, que vous avez pris une délibération un peu rapide puisque le Conseil d'Administration ne s'était pas réuni, donc je vous avais mis en garde sur le fait que la délibération serait à refaire. Elle est refaite aujourd'hui, écoutez un peu plus l'Opposition, ce ne serait pas un mal.

Le Maire : je suis conciliant. L'association m'a confirmé que cela avait été approuvé au Conseil d'Administration en son temps, et à l'époque il n'y avait pas eu d'observation. Une nouvelle observation est survenue. On ne va pas polémiquer, 2100 c'est très loin !

Le rapport est voté à l'unanimité.

RAPPORT N°7: REGULARISATION FONCIERES AVEC NEOLIA RUES PAUL VERLAINE ET DE FLEURS

Présentation : Fernand BURKHALTER - Maire

Par délibération n° 009/2023 en date du 06 février 2023, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, a approuvé les régularisations foncières avec NEOLIA qui concernent principalement des alignements rue Paul Verlaine et rue des Fleurs.

Toutefois, une erreur d'addition des surfaces sur le plan établi par le géomètre a été pointée et la surface cédée à NEOLIA est de 203 m² et au lieu de 195 m².

De plus, le terrain cédé à NEOLIA étant issu du domaine public non cadastré, il convient de procéder à sa sortie du domaine public.

Il est donc demandé à l'Assemblée :

- de se prononcer sur la surface de terrain cédée à NEOLIA de 203 m² au lieu de 195 m²,
- de constater la désaffectation à l'usage du public du terrain cédé à NEOLIA,
- de procéder à son déclassement du domaine public communal,
- d'autoriser le Maire à signer tous les actes à intervenir.

Le vote est unanime.

RAPPORT N°8: TRAVAUX FAUBOURG DE BELFORT : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT, AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MANDAT AVEC LE SIED ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Présentation : Sébastien MANCASSOLA – Adjoint aux Travaux

Dans le cadre du projet d'aménagement du Faubourg de Belfort, et dans un souci d'améliorer l'esthétisme sur ce secteur, le Syndicat Intercommunal d'Energie du Département de la Haute-Saône (SIED) nous propose de procéder :

- au remplacement de 150 ml de lignes aériennes électriques basses tensions ainsi que l'ensemble des branchements alimentant les bâtiments existants en traversée de route par des câbles souterrains, y compris les réseaux d'éclairage publics existant en traversée de route (suppression de 10 traversées basses tensions ou branchements)

- la création d'un génie civil nécessaire à la reprise des branchements téléphonique aériens existants en traversée de route dans ce secteur,

A ce titre, le SIED se propose d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux pour lesquels il a une compétence optionnelle.

Le financement de l'ensemble des travaux est le suivant :

Nature des travaux	Montant total de l'opération TTC	Aides financières du SIED 70 ou encaissées par lui	Contribution demandée par le SIED 70
Aménagement esthétique du réseau concédé d'électricité	118 741,16€	43 439,09€	75 302,07€
Aménagement esthétique du réseau d'éclairage public et remplacement câble	8 937,18 €	345,06€	8592,12€
Création d'un génie civil de communication électroniques	20 607,25€	1704,88€	18 902,37€
TOTAUX	148 285,59€	45 489,03€	102 796,56€

La Commune d'HERICOURT pourrait également recevoir du fond de compensation pour la TVA, une participation financière estimée à environ 1 400€, deux ans après les travaux.

Il vous est proposé :

- d'approuver le programme des travaux présentés ainsi que le plan de financement
- d'autoriser la signature de la convention de mandat à venir avec le SIED
- d'autoriser M. le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions sur ces bases

Le Maire : je propose un amendement, il faut solliciter le Fonds Vert à hauteur de 50%, M. le Directeur, même si nous n'obtenons rien, car ce fonds ne peut pas répondre à toutes les demandes. Mais en principe, nous sommes éligibles à 80% d'aide de la part du Fonds Vert sur ce type de travaux. M. le Préfet a déclaré « Héricourt sera prioritaire », il me l'a dit devant 50 personnes.

Le vote est unanime.

RAPPORT N°9: FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT POUR TRAVAUX SUR LA VOIRIE COMMUNALE

Présentation : Martine PEQUIGNOT – Première Adjointe

Dans le cadre de l'aménagement de la voirie communale, une enveloppe globale fixée par l'Assemblée Départementale est répartie à l'intérieur de chaque Canton entre les communes, en fonction du linéaire des voies et de l'effort fiscal.

A ce même titre, la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt apporte son concours par l'abondement de l'aide départementale à hauteur de 15 % du montant versé par le Conseil Départemental de Haute-Saône.

Un montant de 36 565 € ayant été notifié à la Ville d'Héricourt, le fonds de concours de la CCPH, soit 15 % de cette somme, ressort à 5 484.75 €.

L'article 186 de la loi du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, prévoit que l'attribution d'un fonds de concours entre une commune et un établissement public de coopération intercommunale doit faire l'objet d'une délibération concordante des conseils municipal et communautaire concernés.

Il vous est demandé par conséquent de bien vouloir solliciter le fonds de concours 2023 de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt tel que calculé ci-dessus.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES en €HT	RECETTES	
840 000	Conseil Départemental	36 565.00
Montant subventionnable retenu	CCPH	5 484.75
par le CD70 :	Autofinancement	797 950.25
91 413 €)		
840 000	TOTAUX	840 000.00

Le Maire : l'essentiel n'est pas dit dans ce rapport. Grâce vos deux Conseillers Départementaux, Martine PEQUIGNOT et moi-même, une somme de 36 000€ a été allouée à la Commune d'Héricourt selon la répartition de l'enveloppe qui est attribuée par les Conseillers Départementaux.

Le vote est unanime.

Le Maire : quand la Région mettra-t-elle en place un fonds de concours pour la voirie ? Mme NARDIN il faut le proposer à la Région.

RAPPORT N°10: DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE HAUTE-SAONE POUR LA POSE DE BORDURES DE TROTTOIRS

Présentation : Sébastien MANCASSOLA – Adjoint aux Travaux

Dans le cadre de la **pose de bordures de trottoirs et de caniveaux** à l'initiative des communes ou consécutive à des travaux de renforcement sur les voies départementales, une subvention peut être sollicitée à hauteur de 10 € le mètre linéaire auprès du Conseil Départemental.

Plusieurs opérations, inscrites au Budget 2023, sont concernées par cette politique départementale.

Il vous est demandé d'autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Saône pour les programmes suivants et pour un montant total de 30 170 € :

	<u>Linéaire prévisionnel</u>
- Rue des Cités Dollfus	113 mètres
- Rue des Polognes	375 mètres
- Axe Faubourg de Belfort / Av.Léon Blum	2 529 mètres
Total	3 017 mètres

Fernand BURKHALTER : la politique départementale a été modifiée. Autrefois, les communes avaient droit à 1 100 ml/an et désormais il n'y a plus de limites.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

* * * * *

RAPPORT N°11: ACTION JEUNESSE CITOYENNE AVRIL 2023 : AUTORISATION DE VERSEMENT DE LA BOURSE EDUCATIVE

Présentation : Ismaël MOUMAN – Adjoint à la Jeunesse

8 jeunes ont participé à une action jeunesse citoyenne durant les vacances scolaires du 11 au 14 avril 2023.

Ils ont rénové les fresques Miro sous le porche du CCAS durant 4 matinées.

Les après-midis ont été consacrés à la préparation de la Journée Jobs d'Été organisée le 14 avril en partenariat avec le Point Information Jeunesse. En petits groupes, les jeunes ont participé à l'aménagement de la salle, à l'affichage des offres et à la communication en distribuant des flyers. Pendant la journée Jobs d'Été, ils ont accueilli le public. Ils ont également eu l'occasion de rencontrer les partenaires présents à cet événement.

Les participants à l'AJC sont :

Nom	Prénom	Adresse	Code postal	Ville
ABIDA	MONCEF	1 RUE AIME CESAIRE	70400	HERICOURT
BICAJ	KALTRINE	2 RUE DE LA SAPINIERE	70400	HERICOURT
EL YACOUBI	AMIN	4 RUE DES FRERES LUMIERES	70400	HERICOURT
MOUMAN	LAMIA	8 RUE RENE DESCARTES	70400	HERICOURT
MOUMAN	ASSIA	8 RUE RENE DESCARTES	70400	HERICOURT
OUICHER	HILIES	4 IMPASSE ANDRE CHONENBERGER	70400	HERICOURT
YALTIN	NESLIHAN	40 RUE ROCHET	70400	HERICOURT
YALTIN	MELISSA	40 RUE ROCHET	70400	HERICOURT

Il vous est demandé de bien vouloir autoriser le versement de la bourse éducative aux participants, d'un montant individuel de 160€ pour un montant total de 1 280€.

Ces jeunes étant pour mineurs, ils ne sont pas tous titulaires d'un compte bancaire personnel. Il convient donc également d'autoriser le versement de cette bourse sur le compte bancaire de leurs parents, qui peuvent ne pas avoir le même nom que le bénéficiaire.

Le vote est unanime – M. MOUMAN ne participant pas au vote.

* * * * *

RAPPORT N°12: AIDE AU COMMERCE LOCAL : PARTICIPATION AU LOYER HAPPY VRAC

Présentation : Patricia BURGUNDER – Conseillère Municipale déléguée au Commerce

Le Maire : le rapport est retiré de l'ordre du jour. Nous proposons d'aider Happy Vrac, malheureusement cette enseigne va disparaître du paysage héricourtois, malgré nos aides. C'est un excellent gérant, mais le concept des circuits courts a été un peu battu en brèche, le COVID est passé par là et ce n'est pas simple.

Gilles LAZAR : c'est du vrac, ce n'est pas un circuit court.

Le Maire : c'est un peu le même état d'esprit. Pas d'enveloppe, des produits locaux. C'est dommage, on le regrette. On devait d'ailleurs faire un point presse avec lui prochainement, mais il a annulé.

* * * * *

RAPPORT N°13: SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CATERING CAFE ALTERNADIFF

Présentation : Fernand BURKHALTER - Maire

Pour mémoire, le Catering Café, salle des musiques actuelles gérée par l'Association ALTERNADIFF, est fermé depuis Juillet 2020 du fait de la dangerosité du bâtiment qui l'abrite 31 Rue des Prés à Héricourt.

Sans activité et sans subvention municipale depuis cette fermeture, la trésorerie de l'Association est gravement impactée. Dans l'attente de la reprise de ses activités sur son nouveau site, elle doit néanmoins faire face aux charges incompressibles liées au bâtiment (taxes foncières, assurances..).

Je vous propose par conséquent de soutenir financièrement cette association en lui attribuant une subvention exceptionnelle de 2 200 €.

Le Maire ajoute que l'immeuble actuel devrait être vendu à IDEHA pour un programme de 10 à 15 logements qui va être soumis au comité d'engagement d'IDEHA. Ils n'ont pas retenu le prix de vente de 3 500€, pourtant modeste. Pour éviter la mise en liquidation du CATERING CAFE – Présidée par M. DELGRANGE, l'association nous a sollicités pour le paiement de l'assurance, j'ai donc proposé le vote d'une subvention exceptionnelle au Conseil Municipal.

Gilles LAZAR : bien entendu nous soutiendrons cette association et nous voterons ce rapport. Ce problème de trésorerie va durer un certain temps, il conviendra de continuer à être attentifs et de soutenir cette association. Il faudra aussi s'interroger sur les choix qui ont été faits, qui au final vont mettre l'association en difficultés maintenant mais aussi lorsque la salle sera ouverte. Il y a un budget de 120 à 130 000€ et je ne suis pas sûr que les collectivités que se soient la Ville ou la CCPH suivent. Je pense qu'il faudra être très attentifs à cette salle.

Le Maire : il y aura un bel espace culturel à Echenans tout de suite en limite d'Héricourt, avec l'espace des musiques actuelles, le centre régional des arts du cirque qui est aussi un équipement métropolitain reconnu comme tel par la Région, tout comme la salle des musiques actuelles. Seul le cinéma n'est pas reconnu : pourtant il y aura environ 300 000 spectateurs alors que le Catering c'est 2 000 ...j'invite la Région à réviser ses tablettes et vérifier la signification du mot « métropolitain » dans le Larousse ou le Petit Robert.

Le cinéma avec 300 000 spectateurs est passé à la trappe, mais c'est une bizarrerie dont je connais les méandres et les contours.

Le vote est unanime.

* * * * *

RAPPORT N°14 : AIDE A L'ACCUEIL D'UNE PRATICIENNE ORTHOPTISTE : AIDE AU LOYER

Présentation : Alain PARCELLIER – Adjoint à la Santé

Mme Inès TASIC est étudiante à l'école d'orthoptie de la Faculté de Médecine de Strasbourg. Elle souhaite exercer à Héricourt et bénéficie déjà d'une aide de la collectivité :

- Une allocation scolaire de 350€ / mois qui est versée jusqu'au mois de septembre de cette année
- Une aide de 4 000 € / an pendant 5 ans à compter de son installation qui pourrait intervenir en octobre 2023

Ces deux aides font l'objet d'une convention signée en septembre 2022 et engageant Mme TASIC à exercer pendant les 5 ans à venir sur Héricourt.

Afin de faciliter l'installation de Mme TASIC, il vous est proposé de lui octroyer une aide au loyer complémentaire d'un montant de 150€ / mois pendant un an correspondant à un quart du montant du loyer de son futur local en centre-ville.

Il vous est demandé de bien vouloir VALIDER le versement de cette aide au loyer à Mme TASIC pendant une durée de un an à compter de son installation (1^{er} octobre 2023).

Le Maire : une difficulté est apparue samedi. J'ai pris l'initiative de visiter ce local avec Mme TASIC et le propriétaire du local qui aménagé l'ex hôtel du Lion. Il semble que le loyer ne soit pas celui qui avait été envisagé par Mme TASIC, le propriétaire a fait un léger effort mais pas suffisant. Aussi, je propose de porter à 200€/mois l'aide, pour une année voire plus si affinités. Le premier versement de l'aide annuelle de 4 000€ interviendra au 1^{er} juillet 2023 puisqu'elle va s'installer en septembre. J'espère que tout le monde va approuver ce rapport, même si en septembre 2022, deux personnes de l'Opposition s'étaient abstenues.

Maryse PORTAZ : ce n'était pas une opposition à ce qu'on aide Mme TASIC, nous nous sommes abstenues en expliquant notre choix de vote.

Le vote recueille l'unanimité.

* * * * *

RAPPORT N°15 : INFORMATION SUR LES DECISIONS DU MAIRE PRISES DEPUIS LA DERNIERE SEANCE EN VERTU DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Ce rapport est diffusé aux Elus à titre d'information, ne fait pas l'objet d'un vote et n'a pas fait l'objet d'observations.

* * * * *

Au titre des questions diverses :

Le Maire a reçu 3 propositions de motions que nous allons examiner.

La première motion est présentée par Mme BURGUNDER – Conseillère Municipal déléguée au Commerce.

Pour la sécurité et la protection des Elus

Depuis plusieurs années, les atteintes verbales ou physiques à l'encontre des élus locaux, notamment les Maires et leurs adjoints, se multiplient dans notre pays.

La démission du Maire de Saint-Brévins-les-Pins, Yannick Morez, victime d'un incendie criminel sous pression de l'extrême droite a suscité une forte émotion dans le pays et de nombreux témoignages de solidarité.

Depuis quelques jours, cette violence s'est invitée dans notre département.

Violences et injures homophobes à Vandelnans qui conduisent à la démission de la Maire du village. Tags, dégradations à Plancher les Mines avec un Maire qui a le sentiment qu'on essaie de le déstabiliser depuis plusieurs mois. Outre ces phénomènes de violence, il semble exister une certaine usure des élus locaux liée à la complexité des dossiers et faisant face à des citoyens parfois très revendicatifs et hostiles dans un contexte économique et social difficile.

Dans notre département, pour diverses raisons sans doute, 24 Maires ont démissionné depuis les dernières élections municipales, 67 adjoints et 225 conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal tient à exprimer son soutien à l'ensemble des élus de la République qui assurent au quotidien le fonctionnement de notre Démocratie. Les élus d'Héricourt rappellent au gouvernement la nécessité d'assurer une meilleure protection des élus de la République.

Gilles LAZAR : je vais parler en tant militant communiste, notre parti s'est associé au vôtre le parti socialiste, au rassemblement de soutien au Maire de Saint Brévins-les-Pins il y a quelques jours. Bien entendu nous voterons cette motion. Je souhaite faire l'observation suivante qui s'adresse à tout le monde : c'est de la responsabilité de ceux qui, d'une manière ou d'une autre, baissent la garde vis-à-vis des élus d'extrême droite et pactisent avec elle pour des résultats électoraux locaux. Je crois qu'ils portent une lourde responsabilité. Il faut que les femmes et les hommes autour de cette table aujourd'hui, progressistes, socialistes, écologistes, communistes ou autres citoyens, voient bien que l'enjeu c'est la République à travers les attaques qu'à subies ce maire, et ne reprennent pas le langage de ceux qui pointent telle ou telle partie de la population, propos qui nous amènent vers l'abîme.

La motion est votée à l'unanimité.

Deuxième motion présentée par Martine PEQUIGNOT – Première Adjointe :

Pour le maintien de toutes les classes au Collège Pierre et Marie Curie d'HERICOURT

Par lettre du 17 mai 2023, Monsieur le Maire d'HERICOURT a interpellé Monsieur le Directeur d'Académie de la Haute-Saône sur les inquiétudes exprimées par les associations de parents FCPE et PEEP ainsi que des professeurs, sur l'éventualité d'une fermeture de deux classes au Collège Pierre et Marie Curie d'HERICOURT.

Pour appuyer cette démarche de la communauté éducative, le Conseil Municipal apporte son soutien aux motifs de cette pétition.

Malgré une légère baisse des effectifs, le Conseil Municipal d'HERICOURT souligne la nécessité de maintenir au collège d'HERICOURT, toutes les classes pour assurer les meilleures conditions d'enseignement et garantir aux élèves accueillis une organisation scolaire satisfaisante.

Il demande à Monsieur le DASEN de bien vouloir surseoir à cette mesure.

Gilles LAZAR : ça tombe très bien puisque nous avons déposé quasiment la même motion pour le Conseil Communautaire de jeudi prochain. Nous voterons cette motion. Nous souhaitons que l'ensemble du Conseil Communautaire la vote aussi. Une observation : nous avons aussi adressé un courrier à M. l'Inspecteur d'Académie pour demander le maintien de ces deux classes au collège. La mobilisation des parents d'élèves, parce que ce sont eux qui sont à l'initiative, commencerait à payer puisqu'il semblerait qu'une classe soit déjà sauvée. Je crois qu'il faut effectivement demander à ce que les deux classes soient sauvées. Notre territoire a un collège qui mérite d'être soutenu. Cela contribue à l'égalité et à l'attractivité.

La motion est adoptée à l'unanimité.

* * * * *

Troisième motion est présentée par Martine PEQUIGNOT – Première Adjointe :

Pour le renforcement des effectifs de police déployés à Héricourt

A plusieurs reprises en 2022, Monsieur le Maire d'Héricourt a interpellé M. le Ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, sur la nécessité pour l'Etat de tenir les engagements pris en 2017 sur la création d'une circonscription interdépartementale de Sécurité Publique Montbéliard / Héricourt.

Le Conseil Municipal tient à réaffirmer la nécessité de maintenir un effectif minimum de 25 agents affectés à la Sécurité Publique sur les 200 agents que compte cette circonscription.

Si, conformément aux engagements pris, le Commissariat bénéficie toujours de la présence d'un Commandant de Police dédié, les effectifs présents au quotidien sur le terrain sont notoirement insuffisants.

Le Conseil Municipal note avec satisfaction la prise de service à Héricourt de 12 agents de la BAC ainsi que la présence des 2 Groupes de Sécurité Publique composés de 6 agents chacun, outre les interventions ponctuelles de l'unité canine et du Groupe d'Intervention de la Brigade motorisée urbaine.

Le Conseil Municipal réaffirme la nécessité d'augmenter la présence policière, et notamment les patrouilles, sur Héricourt de jour comme de nuit.

C'est d'ailleurs l'objectif qui était affiché par M. le Ministre de l'Intérieur lors de la réorganisation : celle-ci devait apporter un plus opérationnel en raison des moyens dégagés par la fusion.

En conséquence, il est indispensable que l'effectif global de la CISP puisse être renforcé pour permettre des patrouilles de Police conséquentes dans notre ville.

Par ailleurs, le Conseil Municipal rappelle les actions entreprises en 2021 et 2022 par M. le Maire en vue d'obtenir la rénovation complète des locaux existants. M. le Ministre de l'Intérieur nous a confirmé que cette rénovation est inscrite dans les actions prévues sans toutefois en préciser le calendrier. Le Conseil Municipal réaffirme leur urgence en sollicitant M. le Préfet et M. le Ministre de l'Intérieur sur le calendrier précis de leur engagement.

Gilles LAZAR : vous faites preuve de naïveté. Ce que vous soulignez là, nous le soulignons depuis des mois et des mois...

Le Maire : moi cela fait 5 ans.

Gilles LAZAR : ...des voitures dégradées, des destructions de bâtiments publics, les agressions physiques, se multiplient à Héricourt. A chaque fois qu'on vous le disait, vous disiez « il ne se passe rien à Héricourt ».

Le Maire : je n'ai jamais dit cela. Non.

Gilles LAZAR : aujourd'hui vous réagissez tant mieux, mais cette réaction n'est pas non plus sans lien avec la question des Verts que je pose. Cette situation, M. BURKHALTER, cette situation d'insécurité fragilise les plus démunis d'entre nous et crée un sentiment d'insécurité. Nous pensons qu'il y a de multiples causes à cette situation. Mais l'insuffisance des policiers, vous le notez, sur le terrain en est une. Voilà six ans que la fusion entre le commissariat d'Héricourt et celui de Montbéliard a été actée. Vous avez signé des deux mains. Je vous rappelle vos propos : « les effectifs sont gravés dans le marbre et les patrouilles seront renforcées ».

Pour assurer un fonctionnement du commissariat 24H/24H, il faut un minimum de 23 agents disiez-vous à l'époque. On en est bien loin ! Et vous rajoutiez ne pas craindre que les fonctionnaires soient aspirés par Montbéliard. Nous vous avons posé à la question à l'époque et vous avez répondu « pas du tout » et vous avez annoncé que ce serait l'inverse.

Or, le bilan est là aujourd'hui : on n'a pas de policiers sur le terrain et les héricourtois en souffrent. Nos craintes étaient donc fondées, il faut en tirer les conclusions. Bien sûr qu'il faut des effectifs suffisants, mais il faut revenir sur cette fusion. On savait qu'à un moment donné, il y aurait une perte d'effectifs sur Héricourt au profit de Montbéliard qui est une plus grande ville et qui a une baisse de moyens.

Nous vous demandons de d'ajouter à cette motion, que nous demandons de revenir à un commissariat de pleine autonomie à Héricourt, avec des moyens suffisants.

Voilà la proposition que nous faisons à votre motion.

Le Maire : vous n'avez pas proposé de motion, donc je maintiens la mienne dans son intégralité. Ceux qui font rêver les héricourtois sur un éventuel retour d'un commissariat de plein exercice, sont dans le rêve et les propositions sont démagogiques. Cela ne sera pas le cas, même si un ministre communiste régissait le ministère de l'intérieur. Il ne faut pas entretenir des illusions. Il faut faire des promesses et prendre des engagements qui peuvent être tenus. Héricourt est la seule ville de 10 000 habitants en France, à disposer d'un commissariat. Je vois quelqu'un qui dans le public dit que non, je vous le confirme. Monsieur vous n'avez pas la parole, je suis un menteur, merci Monsieur. Le public n'a pas la parole dans la séance, je vous rappelle aux règles républicaines. Monsieur vous persistez, vous êtes dans le non-respect des règles républicaines. Il est de tradition que le public ne prenne pas la parole, sauf si le Maire l'autorise à le faire. Je ne l'ai jamais fait ici ou alors à de très rares exceptions.

Je confirme, la Ville d'Héricourt est la seule ville de 10 000 habitants à bénéficier d'un commissariat. On me cite l'exemple d'une ville en Lorraine avec une circonscription de police qui couvre 70 000 habitants. Donc c'est une ville de 10 000 habitants dans une circonscription de 70 000 habitants. Si un jour Héricourt était à la tête d'une circonscription de police de 20 ou 30 000 habitants, il faudrait transférer la gendarmerie au secteur police. Et encore je ne sais pas. Il ne faut pas mentir à nos concitoyens. Le mensonge est fallacieux, c'est entretenir des illusions dans la population. Il est vrai que la taille critique pour maintenir un commissariat de plein exercice, est de minimum 20 000 habitants. C'est le seuil qu'a fixé le ministère de l'intérieur. Après il peut y avoir une évolution des secteurs, mais cela voudrait dire la disparition de notre gendarmerie. Moi, je ne le souhaite pas. Traditionnellement, nous avons toujours eu un secteur police avec un commissariat désormais inscrit dans une circonscription interdépartementale de police et un secteur gendarmerie.

Le commissariat d'Héricourt a tout de même un commandant de police dédié, bien qu'on m'ait dit « il n'y aura plus de commandant de police à Héricourt ». Il n'y en a toujours un. La BAC prend son service et termine à Héricourt, ce sont 12 agents. Les deux groupes GPS, composés de 6 agents prennent leur service et terminent à Héricourt, donc ils sont présents. Ponctuellement, dans des interventions plus lourdes, il y a la mobilisation des compagnies de gendarmerie ou des compagnies républicaines de sécurité, si les événements le justifient. Ce n'est pas tous les jours, à Montbéliard c'est un peu plus fréquent. Il y a beaucoup plus d'incendies. Mais il ne faut pas se réjouir des incivilités qui se passent ailleurs et je ne ferai jamais de comparaisons. Mais le public le fait, il fait la comparaison avec ce qui se passe à Montbéliard et dans le pays de Montbéliard. La situation est incomparable. Je ne veux pas justifier ce qui se passe à Montbéliard, où les Elus n'ont pas de responsabilité de première ligne. La police nationale est commandée par qui vous savez, et pas par moi. Le ministère de l'intérieur est là pour cela et heureusement que les polices nationales ne sont pas gouvernées par les Maires parce que l'Etat de droit existe. Nous sommes dans un état républicain, et il doit assumer toutes ses responsabilités.

Les forces de police sur Héricourt sont quand même très présentes lors des événements sensibles. La délinquance n'a pas progressé depuis la mutation entre les deux commissariats. Au contraire, elle est en légère diminution par rapport au moment où nous avions un commissariat de plein exercice. Ce sont les chiffres du ministère, ce ne sont pas les miens. Le commandant de police me les a communiqués. Malgré les difficultés sociales, malgré tout ce que nous connaissons, il n'y a pas eu de hausse. Les feux de voitures marquent plus la population. Ils sont rares quand même. A chaque fois qu'il y en a un je m'y rends en principe.

Le plus perturbant et le plus inacceptable, ce n'est pas le plus dangereux, ce sont les tirs de mortiers. C'est nouveau, ils exaspèrent la population. Ils accentuent le sentiment d'insécurité, ils sont inacceptables. Je vais essayer de les réguler. Là le Maire a peut-être quelques moyens d'action. On me dit que ce sont des personnes extérieures au quartier des Chenevières, je le crois plus ou moins. Ça c'est une préoccupation. Les tirs de mortier ont été quand même nombreux depuis juillet 2022. Il ne faut pas en faire trop état, il suffit d'allumer la mèche pour que tout recommence. Il y a aussi une part de provocation, de bravache. Une des explications qui m'a été donnée et que je ne crois qu'à moitié voire pas du tout, ce serait un concours entre villes. Parce qu'en général ces feux sont déclenchés à 23H. Ils s'appelleraient les uns les autres pour savoir qui tire le plus fort. En soit ce n'est pas dangereux, mais c'est pénible. Je ne souhaite pas que la presse en fasse état. Cela doit être traité localement, qu'on trouve les bonnes pistes.

Je ne suis pas spécialement inquiet, des agressions il y en a toujours eues. Il y a même eu parfois des meurtres, il y en a eu dans le passé à Héricourt et à l'époque il y avait un commissariat de plein exercice. Aujourd'hui on dit « insécurité, insécurité », oui mais il faut faire la part des choses avec le ressenti des habitants. Les gens aspirent à une grande tranquillité publique. Et c'est bien normal. Le bruit des mobylettes et des rodéos urbains sont très dérangeants. A Bussurel aussi, Chemin du Praly il y en a, la belle voie s'y prête. Là on en est sûr, ce ne sont pas des gens de Bussurel ni d'Héricourt. On pense qu'ils viennent plutôt de Belfort/Montbéliard, d'où l'intérêt que les forces de police soient en synergie. Un des auteurs a d'ailleurs été arrêté parce qu'il est passé avec sa voiture

devant le commissariat de Montbéliard. L'agent qui était intervenu à Bussurel, a remarqué cette voiture qui plus est était volée. L'auteur a été interpellé, c'était un récidiviste.

Les rodéos et les tirs de mortier sont inacceptables. Je vais réunir un prochain GPO qui a lieu tous les 15 jours. C'est très efficace, on traite de problèmes qui ne peuvent pas être étalés sur la place publique ni lors d'une séance de contrat local de sécurité. On y traite de cas individuels qui relèvent le plus souvent du domaine de la psychiatrie que d'autre chose, parce qu'il y a une carence en termes de soins psychiatriques. Mais là, la police n'est pas responsable. Il ne faut pas tout mettre sur le dos de la police, c'est facile.

Elle est présente, elle est active, il y a un commandant qu'on arrive à joindre facilement, qui évacue les voitures ventouses, qui est intervenu à chaque fois qu'il y a eu des événements un peu plus sérieux. Cependant, toutes les forces en présence n'éviteront pas les incidents. Il pourrait y avoir 1 000 policiers dans la ville, cela n'empêcherait pas forcément tel ou tel incident. Je crois que la population est reconnaissante de notre action à cet égard.

Quentin HAFEKOST – Conseiller Municipal Liste Héricourt en Commun : nous vous avons posé une question diverse, vous nous répondez par une motion. Finalement, nous vous proposons une solution d'amendement à laquelle vous répondez par la négative. Nous demandons donc à exercer notre droit prévu par le règlement, de nous réunir avant le vote pour savoir comment nous allons voter la motion.

Le Maire : oui pas trop longtemps, deux minutes.

La séance est suspendue. Les Elus de la Liste Héricourt en Commun étant revenus, la séance reprend au bout de quelques minutes.

Gilles LAZAR : nous souhaitons dire à cette Assemblée que la motion qui nous est proposée ne vous dédouane pas de la responsabilité que vous portez M. BURKHALTER, lorsque vous avez acté la fusion des commissariats d'Héricourt et de Montbéliard. Deuxièmement, malgré tout, aujourd'hui encore vous minimisez la situation en termes de tranquillité sur notre territoire. On vous voit prendre tout cela à la légère, comme vous le faites depuis le début. Vous l'avez dit à plusieurs reprises « il ne se passe rien à Héricourt », ce sont des propos qui sont repris régulièrement.

En ce qui nous concerne, nous avons un sens important des responsabilités, nous sommes attachés à la tranquillité publique à Héricourt, et nous sommes solidaires avec les citoyens d'Héricourt qui sont victimes de ces situations. Je rappelle quand même qu'il n'y a pas que des tirs de mortier, même s'il y en a encore eu il y a deux jours. Il y a les agressions physiques, les pneus crevés, les voitures volées, les poubelles incendiées. Et d'ailleurs ne stigmatisons pas, cela ne se passe uniquement sur le quartier des Chenevières. C'est sur toute la ville, y compris dans les villages fusionnés.

Donc, nous voterons cette motion, parce que nous sommes attachés à la tranquillité et que nous demandons au final une augmentation des effectifs. Mais, nous pensons que cela passe par un commissariat héricourtois de plein exercice. Voilà pour notre position M. BURKHALTER.

Le Maire : vous laissez croire à la population que j'aurais demandé la fusion des commissariats, je ne l'ai nullement fait. Par ailleurs, je ne minimise aucun fait, c'est un titre de presse qui a repris ce propos malheureux d'une héricourtoise. Je ne commenterai pas d'avantage, mais le moment venu, je dévoilerai mes batteries. Evidemment, jamais je n'ai minimisé l'insécurité, et à vous entendre on croirait que vous êtes les seuls attachés à la tranquillité publique et que nous sommes le soutien des voyous, de ceux qui tirent les mortiers, de ceux qui brûlent les voitures. Par soustraction, vous laissez entendre cela dans la population.

Evidemment, les premiers attachés à la sécurité publique, à la tranquillité publique, ce sont les élus de la majorité municipale d'Héricourt.

Nous sommes montés à Paris pour sauvegarder ce qui pouvait l'être à l'époque, dans un mouvement national de suppression des commissariats. Le nôtre a été sauvegardé, alors qu'il est dans un contexte extrêmement urbain, et que nous appartenons à une aire géographique importante de 300 000 habitants qui est une métropole. C'est pour cela que nous avons des projets métropolitains pour faire le lien avec mon propos antérieur. Il faut être cohérent et cartésien jusqu'au bout. On ne peut pas être une métropole dans un cas et une petite ville de 10 000 habitants dans l'autre. C'est parce que nous appartenons à la métropole Belfort/Héricourt/Montbéliard que le commissariat a été maintenu à Héricourt. Sinon, il aurait été supprimé, comme ça a été le cas un peu partout. Et

ce serait une police municipale, que vous proposez d'ailleurs, qui remplacerait le commissariat. C'est contre-productif, lorsqu'il y aura une police municipale à Héricourt, le commissariat disparaîtra.

Comme d'autres villes, nous estimons qu'il s'agit d'une responsabilité de l'Etat. Le contribuable d'Héricourt supporterait le coût d'une police municipale alors que les grandes villes ont une police d'Etat ? Brest n'a pas de police municipale avec 100 000 habitants. Plusieurs villes, même grandes, n'ont pas de police municipale. Il n'y a pas de raison. La sécurité est de la responsabilité de l'Etat, c'est même une de ses prérogatives principales avec l'éducation, la justice et autres. Ce sont les prérogatives régaliennes de l'Etat. La sécurité et la tranquillité publiques appartiennent à l'Etat et pas au shérif du coin, nous ne sommes aux Etats-Unis d'Amérique. Je ne propose pas ce modèle-là, je propose une sécurité publique intérieure nationale.

Quant à laisser croire que je minimiserai les actes d'incivilités ou autre, personne n'y croit. Il n'y a que nos opposants les plus acharnés qui croient à ces sornettes. La population estime que tout cela va dans le bon sens et que nous défendons ardemment les intérêts vitaux de la Ville d'Héricourt, en matière de sécurité comme dans d'autres matières.

La motion est votée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance à 20h30.

Le Maire

